

# Les enseignements obligatoires en 6ème

Les élèves de 6ème suivent tous un enseignement commun de 26h :

* *Anglais (4h)*
* *Arts Plastiques (1h)*
* *Éducation musicale (1h)*
* *Éducation Physique et Sportive (*EPS*) (4h)*
* *Français (4.5h)*
* *Histoire, géographie, enseignement moral et civique (3h)*
* *Mathématiques (4.5h)*
* *Sciences (4h)*

Une partie de ces heures sera consacrée à un enseignement sous forme d’accompagnement personnalisé (cours en groupe à effectif allégé, co-enseignement par 2 professeurs…).

# Les Sections internationales

Les Sections Internationales ont pour objectif de faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système français ou de permettre à des élèves français de maîtriser parfaitement deux langues et acquérir une culture binationale. Les sections internationales dans l’établissement sont les suivantes :

* Section internationale allemande
* Section internationale britannique
* Section internationale espagnole
* Section internationale italienne
* Section internationale néerlandophone

*Le choix d’une section internationale induit :*

* *Un enseignement de* ***langue et littérature*** (4h/semaine) *dans la langue de section*
* *Un enseignement* ***d’histoire-géographie*** (4h/semaine, soit 1h de plus que le programme commun) *hybride: moitié dans la langue de section et moitié en langue française*

*Pour les élèves de section britannique seulement, un enseignement facultatif de mathématiques anglaises est possible.*

**Toute demande d’intégration en section internationale doit être formulée auprès du secrétariat de M. le Proviseur :** [**sec.prov.0010072y@ac-lyon.fr**](mailto:sec.prov.0010072y@ac-lyon.fr)

Pour intégrer une section internationale, les élèves doivent se présenter à des tests de compétences (le 12 mai 2017). Le collège se charge de l’organisation des tests en collaboration avec les services de chaque section. Les résultats sont transmis à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale) de l’Ain qui affecte les élèves au collège. **L’admission dans une Section Internationale est prononcée par Monsieur l’Inspecteur d’académie et est valable pour toute la durée de la scolarité au collège.**

Les élèves de Section Internationale présentent le Brevet puis le Baccalauréat à Option Internationale (BOI ou OIB) (*différent du Baccalauréat international –bac de Genève - répandu en Suisse).*

# Les options facultatives

**Certains enseignements sont facultatifs, ils deviennent obligatoires à partir du moment où ils ont été choisis.** La liste ci-dessous présente les options possibles en 6ème: ces options ne sont pas compatibles entre elles et ne sont donc **pas cumulables.**

* SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine - soumis à la réussite aux tests d’entrée et à l’affectation par l’Inspection Académique ; ne permet pas de bénéficier d’une dérogation)

OU

* MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine –pour les élèves de la Section Internationale Britannique)

# Informations concernant les Langues Vivantes Etrangères

Tous les élèves étudient l’anglais dès la 6ème, et tous étudieront les enseignements de 2 langues vivantes étrangères à partir de la 5ème.

**En 6ème : Anglais pour tous les élèves**

* **Elève scolarisé sans section internationale** : anglais 4h par semaine dans le système classique
* **Elève en section internationale (SI) :**
* ***SI britannique*** : 4h de langue et littérature anglaise par semaine
* ***SI allemande, espagnole, italienne ou néerlandophone*** : anglais 4h par semaine dans le système classique, en plus des 4h de langue et littérature de la langue de leur section internationale.

***AUTRE CHOIX POSSIBLE (nouveau, ouverture septembre 2018) :* BILANGUE ANGLAIS-ALLEMAND**

* + deux langues vivantes étrangères dès la sixième (à poursuivre jusqu’en terminale)
  + en 6e, chaque semaine, 4h d’anglais, 2h d’allemand
  + uniquement pour les élèves qui ne sont pas dans une section internationale